

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JANVIER 2025

Délibération n°2025.01.003.B

**BHNS phase 2 secteur Hôtel de Ville – travaux de fouilles
archéologiques - avenant n°1 : autorisation de signature par la SPL
GAMA**

LE NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 décembre 2024

Secrétaire de Séance: Hassane ZIAT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à François ELIE,

Excusé(s):

Eric BIOJOUT, Monique CHIRON, Gérard DEZIER, Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_03B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 JANVIER 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.01.003.B**

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

**BHNS PHASE 2 SECTEUR HOTEL DE VILLE – TRAVAUX DE FOUILLES
ARCHEOLOGIQUES - AVENANT N°1 : AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LA SPL
GAMA**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20410 -2) METTRE EN OE SUIVRE EVAL LE SCHEMA DS MOBILITES]

Par délibération n°2022.03.023.B du bureau communautaire du 24 mars 2022, la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement s'est vu confier un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, pour la mise en œuvre du projet de Bus à haut niveau de service, phase 2.2.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPL Grand Angoulême Mobilité Aménagement est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par délibération n°2024.06.86 du bureau communautaire du 27 juin 2024, la SPL GAMA s'est vu autoriser la signature d'un marché public avec l'INRAP sises 140 avenue du Maréchal Leclerc CS50036 à BEGLES pour un prix global et forfaitaire de 219 183,96 € HT (tranche ferme) et 34 206,21 € HT (tranche optionnelle).

La tranche optionnelle n'a pas été affermie.

Afin de minimiser les manipulations de déblais et éviter au maximum les salissures entre la zone chantier rue du Général Leclerc et la base vie située place New York, le maître d'œuvre a fait le choix d'une évacuation directe des principaux volumes de déblais issus du décapage archéologique. Initialement, ces déblais devaient être stockés sur site puis repris dans un second temps par le lot VRD pour l'évacuation en décharge.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant afin d'acter les travaux complémentaires à réaliser lors de la tranche ferme (évacuation par camion des déblais bitumeux et inertes issus du décapage archéologique et mise en décharge contrôlée).

Il appartient au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil en matière de marchés, d'autoriser la SPL Grand Angoulême Mobilité Aménagement à signer l'avenant au marché de travaux de fouilles archéologiques pour un montant de 2 654,10 € HT soit une augmentation de 1,21 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_03B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

Je vous propose :

D'AUTORISER la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet de bus à haut niveau de service, à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de fouilles archéologiques dans le cadre du projet BHNS de GrandAngoulême phases 2.2 centre-ville d'Angoulême pour un montant de 2 654,10 € HT.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_03B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

 Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement	MARCHE DE TRAVAUX n°2024/35 AVENANT n°1	
---	---	---

**Fouilles archéologiques préventives préalables
aux aménagements du BHNS Phase 2 – Secteur Hôtel de Ville à Angoulême**

1 IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE :

Maître d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

25, Boulevard Besson-Bey – 16023 Angoulême Cedex

Mandataire agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :

Société Publique Locale GAMA

Représentée par Monsieur Jean-Philippe POUSSET, Président Directeur Général

25, Boulevard Besson-Bey - 16023 Angoulême

SIRET 798 120 671 00010

2 IDENTIFIANT DU TITULAIRE DU MARCHE :

INRAP Nouvelle Aquitaine

Représenté par Madame Corinne DAMPIERRE, Directrice Interrégionale,

140 Avenue du Maréchal Leclerc – CS 50036 – 33323 Bègles

SIRET 180 092 264 00191

3 DATES DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE :

Date de signature du marché : 04 juillet 2024

Date de notification du marché : 04 juillet 2024

4 MONTANT DU MARCHE INITIAL :

Le marché est à prix global et forfaitaire.

MONTANT DE LA TRANCHE FERME : 219 183,96 € HT

MONTANT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE : 34 206,21 € HT (non affermie)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_03B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

SPL GAMA - Au capital social de 1 000 000 euros
798 120 671 RCS Angoulême - 25 Boulevard Besson Bey 16023 Angoulême

5 OBJET ET JUSTIFICATION DE L'AVENANT

Afin de minimiser les manipulations de déblais et éviter au maximum les salissures entre la zone chantier Rue du Général Leclerc et la base vie située Place New York, le maître d'œuvre a fait le choix d'une évacuation directe des principaux volumes de déblais issus du décapage archéologique. Initialement, ces déblais devaient être stockés sur site puis repris dans un second temps par le lot VRD pour l'évacuation en décharge.

Ainsi, le présent avenant – passé en application de l'article L2194-1 alinéa 6 du Code de la Commande Publique et de l'article R2194-8 du même CCP – a pour objet d'acter de travaux complémentaires à réaliser lors de la tranche ferme, à savoir : évacuation par camion des déblais bitumineux et inertes issus du décapage archéologique et mise en décharge contrôlée.

6 MONTANT FINANCIER DE L'AVENANT

Le montant total de l'avenant n°1 s'élève à **2 654,10 € HT**. Le récapitulatif des moyens engagés par l'INRAP en date du 21/10/2024 est annexé au présent avenant (valeur mois Mo du marché initial).

7 MODIFICATION DU MONTANT FORFAITAIRE DE LA TRANCHE FERME

Montant initial de la tranche ferme :	219 183,96 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	2 654,10 € HT
Nouveau montant de la tranche ferme :	221 838,06 € HT
Soit une augmentation de 1,21 % du montant de la tranche ferme.	

8 DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

9 SIGNATURES

Fait en un exemplaire original numérique à Angoulême, le 10 janvier 2025,

<i>Pour l'INRAP Nouvelle Aquitaine,</i>	<i>Pour GAMA Le Président Directeur Général,</i> <i>Jean-Philippe POUSSET</i>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_03B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

SPL GAMA - Au capital social de 1 000 000 euros
798 120 671 RCS Angoulême - 25 Boulevard Besson Bey 16023 Angoulême

NOM DU CANDIDAT : INRAP

Accusé de réception
16-20007182
Accusé certifié
Réception par le président du jury
Publication : 13/01/2025

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U.)					
ART	DESIGNATION	Unités	Prix Unitaire € HT	Nombre	Prix Total € HT
Les prix suivants se doivent d'être conformes aux prescriptions de l'arrêté n°75-2020-1059 du 19 octobre 2020 et des pièces du marché					
1	Evacuation des déblais de décapage archéologique				
1.1	Camions 10 T	Jour	552,00	3	1 656,00
2	Frais de mise en décharge (couche bitumineuse et déblais inertes)				
2.1	Frais de décharge	Tonne	5,18	192,87	998,10
				TOTAL € HT	2 654,10
				TVA	530,82
				TOTAL € TTC	3 184,92

Fait à Bègles,
Le 21 octobre 2024
La Directrice de l'inter région NAOM
Madame Corinne DAMPIERRE

Fait à _____, le _____
acceptation du devis

signature précédée de la mention "bon pour accord"